



Alcool au travail conseil !!

Par **doudzy17**, le **10/06/2009** à **19:19**

Bonjour,
Je viens à vous pour avoir des conseils. Certes je suis en tord car j'ai emmené de l'alcool forte sur mon lieu de travail pour fêter un évènement entre collègues. Mon patron, a donc trouvé la bouteille et a mis un avertissement écrit à tout ceux qui mangé avec moi alors qu'il n'a même pas de preuve et n'a demandé à personne qui avait emmener cette bouteille!! Merci de bien vouloir me dire s'il a le droit de sanctionner tous le monde sans preuve? rnrnA t'il aussi le droit d'imposer des heures supplémentaires à ses employés?

Par **Patricia**, le **10/06/2009** à **23:40**

Bonsoir,
Après toutes les nouvelles mesures prises par Roselyne Bachelot (ministre de la santé), la consommation d'alcool est interdite sur le lieu de travail. Il aurait donc fallu auparavant avant de l'apporter, demander l'accord à votre chef de service ou directeur.
Votre question est sérieuse ???
Pour faire simple et logique, vous reconnaissez ici votre tort, pourquoi n'êtes vous donc pas allé voir votre patron dans son bureau pour lui dire clairement et de vive voix que c'est vous qui avez apporté cette bouteille ???
Tout aurait été clair et net.
Vos collègues qui mangeaient n'auraient pas reçu un avertissement écrit.
Vous seul auriez été sanctionné... ..
C'est l'école primaire dans votre "boîte"?
Vous attendez que votre big boss vous pose la question pour savoir qui est le responsable de telle faute.
Vous rêvez, nous sommes au XXIème siècle.
Que le concerné prenne sa responsabilité en sachant se manifester de lui même.

Par **milou**, le **11/06/2009** à **07:50**

Bonjour, rnrnPour compléter, OUI, un employeur a le droit d'imposer des heures supplémentaires à ses salariés.rnrnCordialement